

CDRP62 Maison des sports  
9 rue Jean Bart  
62143 ANGRES  
03 21 72 67 33  
[Pas-de-calais@ffrandonnee.fr](mailto:Pas-de-calais@ffrandonnee.fr)

**Assurance R.C.P.**

WTW France - Département Sport Immeuble  
Quai 33,33/34 quai De Dion Bouton CS70001 –  
92814 Puteaux  
Tél. : 09 72 72 01 19  
[ffrandonnee@grassavoye.com](mailto:ffrandonnee@grassavoye.com)  
Contrat n° : 41789295M / 0002

**Garantie financière:**

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132  
rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre  
Tel 33(0)149313131  
Contrat n° 4000716162 /0

**NOTICE D'INFORMATION**

Angres le 27 mars 2024

**Séjour de 8 jours/7 nuits du 25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2025  
Raquettes et patrimoine à Doucy Valmorel**



La sortie est ouverte aux adhérents du Pas de Calais, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2023/2024 avec assurance RC et accidents (IRA ou FRA) ou IMPN, FMPN, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 30 au minimum 58 au maximum.

Dates : du samedi 25 janvier au samedi 1<sup>er</sup> février 2025.

Transport par autocar avec ramassage sur le département au plus près des péages d'autoroute

Comité bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du  
Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégitaire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

## **PROGRAMME :**

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la raquette et sur la découverte de la région.

Départ du Pas de Calais le samedi 25 janvier selon horaires de ramassage le matin pour une arrivée à Doucy-Valmorel en fin de journée

Retour, le samedi 1<sup>er</sup> février au départ de Doucy en direction du Pas de Calais après le petit déjeuner.

### **Samedi 25 janvier : Notre région – Doucy**

- Déjeuner sur l'autoroute (pique-nique ou possibilité resto)
- Arrivée à Doucy en fin d'après-midi.
- Accueil par l'équipe du village de vacances.
- Apéritif de bienvenue puis dîner.

### **Dimanche 26 janvier : Initiation raquettes et visite musée d'Antan de Raclaz**

- **Initiation raquettes**
- Déjeuner au village
- **Visite du musée d'Antan** à Doucy. Reconstitution d'une salle de classe de 1945, d'une cuisine et d'une chambre d'autrefois dans l'ancienne école. Outils et vêtements dans l'appartement du maître d'école. Photos et documents d'époque. Accueil et explications par les gens du pays.

### **Lundi 27 janvier : demi-journée randonnée raquettes – Conflans**

- **Randonnée raquettes "À Celliers"** : découverte d'un petit village savoyard typique et d'un vallon de montagne sauvage, panorama au rendez-vous. (avec télésiège)
- Déjeuner au village de vacances.
- **Visite de Conflans**. Juchée sur son rocher, la vénérable bourgade renferme dans son enceinte fortifiée des trésors architecturaux du Moyen-Âge et des époques ultérieures.

### **Mardi 28 janvier : ½ journée raquettes- ½ journée raquettes (journée repos chauffeur)**

- **Balade en raquettes « La Cabane du Loup »** au départ à pied du village de vacances.
- Déjeuner au village de vacances.
- **Randonnée raquettes "Les Hauts de Valmorel"** au départ du village de vacances par le biais du télésiège.

### **Mercredi 29 janvier : ½Journée randonnée raquettes – Musée Combe de Savoie**

- **Balade en raquettes "La grande forêt"**, à la découverte de la vie de la forêt et de ses habitants. Panorama garanti.
- Déjeuner au village de vacances
- **Visite du Musée Combe de Savoie**. L'association "Les coteaux du Salin" gère depuis plus de 20 ans un village musée associatif. Au fil du temps le musée a grandi et c'est aujourd'hui un vrai village musée composé d'une vingtaine de bâtiments. Le Village-Musée offre aux visiteurs une expérience unique, un vrai retour dans le passé, sur la vie et les métiers d'autrefois que l'on découvre tout au long d'un parcours de 350m.

Une dégustation est offerte en fin de visite : jus de fruits ou vins de Savoie. De nombreuses nouveautés sont arrivées. La plus récente est la salle Géopark, qui présente la faune des montagnes, une magnifique ferme Baujue et une collection de minéraux représentatifs du massif des Bauges.

## Jeudi 30 janvier : Journée randonnée raquettes

- **Randonnée raquettes "La Montagne de Tête"**, avec de beaux panoramas sur les massifs avoisinants jusqu'au Mont Blanc.
- Repas au restaurant "La Vache orange".
- **Randonnée en raquettes à neige "le versant du soleil"** avec accès en remontées mécaniques.
- Paysage splendide avec vue sur le Mont Blanc et la Grande Casse.

## Vendredi 31 janvier : Demi-journée randonnée raquettes et Moutiers - la Fromagerie

- ½ **Journée raquette**
- Déjeuner au village de vacances.
- **Visite de Moutiers**, son centre historique, ses jolies ruelles pavées, l'Isère qui s'écoule le long des quais joliment fleuris l'été, les maisons aux façades alignées et colorées et bien sûr, la rue piétonne bordée de commerces aux vitrines joliment décorées... C'est aussi LA Capitale Savoyarde du Street-Art avec pas moins d'une quarantaine de fresques surprenantes que l'on doit à des artistes internationaux. Ne manquez pas non plus de découvrir, la cathédrale millénaire Saint Pierre, les musées, l'emblème de la ville : le vieux pont du 18è s, sous lequel s'écoule tranquillement l'Isère.
- **Démonstration de fabrication du beaufort et visite des caves d'affinage.**

## Samedi 1<sup>er</sup> février : Doucy – Notre région

- Départ après le petit-déjeuner.
- Retour vers votre région.

L'ordre des excursions est donné à titre indicatif et pourrait être modifié selon organisation et conditions météo

## HEBERGEMENT

Village de vacances VTF \*\*\* "Les Carlins" 73240 Doucy-Valmorel en chambre double deux personnes en pension complète du diner du 25 janvier au petit déjeuner du 1<sup>er</sup> février.

## COÛT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **965 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double.

Supplément chambre particulière 21 € par nuit soit 147 € pour le séjour (en nombre limité).

### Ce tarif comprend :

- Votre apéritif de bienvenue
- L'hébergement en chambre double avec sanitaire complet (lits faits et linge de toilette fourni)
- La pension complète (boisson à table – vin & eau – et café au déjeuner inclus), du dîner du 1er jour au petit-déjeuner du jour de votre départ, incluant au moins un dîner régional au cours de votre séjour
- 1 journée et 6 demi-journées de raquettes encadrées d'un guide local et expérimenté avec raquettes incluses\*  
\*Un guide accompagnateur par groupe de 10 à 12 personnes maximum
- Le déjeuner à l'extérieur prévu au programme (boissons incluses)
  - Repas au restaurant "La Vache orange"
- Le forfait piéton Valmorel Le Grand Domaine
- Les visites guidées
  - Conflans

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.  
Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

- Musée de Combe de Savoie
- Moutiers
- Les animations de soirées
- L'accès à toutes nos infrastructures
- Le ménage assuré et linge de toilette changé 1 fois dans le séjour
- L'adhésion VTF
- La taxe de séjour
- Le transport aller/retour et sur place
- Les frais de dossier
- Les contributions financières Immatriculation tourisme

**Ce tarif ne comprend pas :**

- **Le supplément chambre individuelle** : 21€ /personne/nuit dans la mesure des places disponibles (affectation après consultation auprès de nos services)
- Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement)
- Les déjeuners du samedi 25 janvier et du samedi 1<sup>er</sup> février (vous pouvez emporter votre pique-nique pour l'aller ou resto sur l'autoroute)
- Les dépenses personnelles
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

**INSCRIPTIONS :**

Les pré-inscriptions sont ouvertes par courrier, la date de la poste faisant foi, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 par courrier auprès de **CDRP Maison des sports 9 rue Jean Bart 62143 ANGRES**

**Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 200 € (chèque à l'ordre du CDRP62.**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ou non ce séjour sera prise au 30 avril 2024. En cas d'annulation, le remboursement de la préinscription sera effectué par le CDRP.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, le CDRP proposera aux pré-inscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

**ASSURANCES FACULTATIVES :**

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

**PAIEMENTS :**

Acompte de 200 € à la pré-inscription. Date limite 30/04/2024.

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription

Règlement échelonné selon l'échéancier qui vous sera proposé.

Solde du séjour avant le 1<sup>er</sup> décembre 2024

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CDRP62**

## **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

**Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :**

- Annulation faite avant le 30/08/2024 : retenue de 10%.
- Annulation faite entre le 30/08/2024 et le 01/12/2024 : retenue de 50 %.
- Annulation postérieure au 01/12/2024 : retenue de 100% du montant total du séjour

## **DIVERS :**

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées.

Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

## **CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

## **RECOMMANDATIONS**

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour. Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à chaussures de randonnées étanches, bonnet, gants, crème solaire.

Bien cordialement

**Thérèse LECLERCQ**

Responsable tourisme du CDRP 62

06 08 82 99 02

[pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr](mailto:pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr)

**Documents en consultation** sur le site <http://pasdecalaisffrandonnee.fr> onglet « Evénements » ou sur demande à [pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr](mailto:pas-de-calais.voyages@ffrandonnee.fr)

Annexe 12bis : Conditions Générales de Vente- Articles R211.3 à R211.11du Code du tourisme

Annexe 10 : Notice assurances.

**Bulletin de pré-inscription au séjour  
« Raquettes et patrimoine à Doucy-Valmorel »  
du 25 janvier au 1<sup>er</sup> février 2025**

**à retourner à  
CDRP  
Maison des sports  
9 rue Jean Bart  
62143 ANGRES**

Monsieur, Madame,

Adresse

Nom du Club et N°

N° tel fixe et portable

Adresse mail :

N° de licence et type :

- ✓ S'inscrit pour le séjour « Raquettes et patrimoine à Doucy-Valmorel »
- ✓ Joint un acompte de 200 € par personne par chèque à l'ordre du CDRP du Pas de Calais
- ✓ Désire une chambre particulière    Oui            Non
- ✓ Désire éventuellement partager sa chambre avec :

.....